

Le Président

REÇU LE

20 JAN. 2026

MAIRIE DE GARRIGUES

Monsieur Pierre COMOY
Maire de Garrigues
470 route des crêtes
81500 GARRIGUES

Albi, le mercredi 7 janvier 2026

Objet : Avis projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Garrigues.

Monsieur le Maire,

Vous sollicitez l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Tarn sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Garrigues. Mes services ont étudié le dossier avec attention.

Garrigues est une commune rurale du Lauragais tarnais. Son environnement paysager, sa situation au sein de la communauté de communes Tarn-Agout et la proximité de l'A68 et de la future A69 constituent des atouts pour l'accueil résidentiel et un tourisme de proximité. Intégrée à l'aire urbaine toulousaine, Garrigues bénéficie d'ailleurs d'une dynamique démographique positive récente.

L'activité économique est principalement agricole ou liée à l'agritourisme. Les ménages se tournent vers les pôles économiques voisins pour l'emploi ou la consommation.

Rapport de présentation

La CCI tient à saluer la qualité du rapport de présentation qui offre une lecture claire du fonctionnement socio-économique du territoire.

Elle relève en particulier l'enjeu visant à « permettre l'accueil d'entreprises ou le maintien/développement des entreprises existantes, hors zones d'activités (conformément au SCoT et au futur schéma économique) » ainsi que la volonté de développer des commerces de proximité dans le bourg pour répondre aux besoins des habitants.

Sur ce dernier point, la CCI souhaite toutefois attirer l'attention sur la faiblesse du marché local et le risque de non-viabilité de ces projets et invite la collectivité à se rapprocher de ses services pour la réalisation d'études de marché réalisistes.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et règlement

La CCI soutient toutes les orientations qui visent à

- Recentrer l'urbanisation sur le centre bourg
- « renforcer la centralité du bourg », une urbanisation recentrée autour du bourg et présentant une mixité de fonction est de nature à favoriser le développement et la pérennité d'une économie de proximité (sous réserve de marché potentiel suffisant)
- Faciliter l'implantation d'activités de proximité non nuisantes dans les zones urbaines.

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

La CCI soutient la création de 2 STECAL (A1 et A2) en zone agricole pour permettre le maintien et le développement de deux entreprises (activité agro-touristique et micro brasserie artisanale) en lien avec une exploitation agricole.

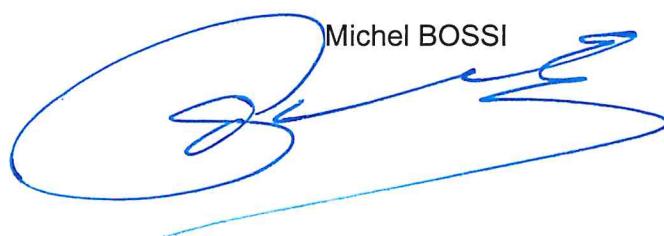
OAP 2

La CCI valide l'OAP2 de la zone AU2 qui envisage un secteur mixte mêlant habitats, commerces et activités de services afin de créer un cœur de village attractif. Elle souligne cependant qu'il s'agit d'un projet de long terme, la viabilité d'un commerce restant conditionnée à l'existence d'un marché potentiel suffisant.

Compte tenu de l'ensemble des éléments ci-dessus, j'ai le plaisir de vous adresser un avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn concernant le projet de révision du PLU de Garrigues tel que présenté dans le dossier arrêté.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sincères salutations.



Michel BOSSI